

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : Elody Bouchard-Pilon

<https://www.cadre21.org/membres/476e7a6c59e46b36bb46510f>

Date d'obtention : 2022-02-25 15:26:16

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur

Question 1 - Qu'est-ce que je retiens de la méthode d'intervention Sexto ?

Qu'il faut agir rapidement sans se laisser emporter dans le jugement. Que l'élève subit déjà une pression face à ses actions et que je suis responsable que la personne se sente à l'aise en ma compagnie pour me faire confiance.

Question 2 - Qu'est-ce que cette formation va changer dans mes futures interventions ?

Je pourrai agir adéquatement lorsqu'un ou une élève se présentera à moi concernant une situation impliquant un échange de sextos.

Question 3 - À quoi vais-je faire particulièrement attention auprès des élèves lorsque je devrai intervenir ?

Mon non-verbal, mes commentaires, ma manière d'agir face à l'élève qui se confie à moi.